



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du six décembre 2019, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

**Étaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Anne DITCHFIELD, Jean Michel CALVI, Christiane FONT, Christine DENIS, Anne Sophie BOUTEILLE, Marie Christine PONCET, Lionel MILETIC, Claude GOY, Karine FONT, Geneviève FAYOLLE

**Absents :**

**Excusés :** Franck GUILLON, Marie Andrée COUTURIER, Franck ESSERTEL, Jérôme GUBIEN, Régis GUINAND

**Pouvoirs :** Régis GUINAND à Fabrice BOUCHUT, Franck GUILLON à Jean Michel CALVI

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

### ▪ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 20 Novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### ▪ Délibérations

#### ⇒ **N° 2019-46 : Participation de la Commune au financement du dispositif de lutte contre la grêle**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2019. L'association Paragrêle a un été créer pour en assurer le fonctionnement. Une extention de ce dispositif est prévu pour 2020 afin de l'étendre à l'Est Lyonnais et la Métropole.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de ce dispositif pour 2020/2021 :

	2020	2021
	Fonctionnement	
TOTAL "GRAND OUEST"	330 000	330 000
	Investissement	Fonctionnement
TOTAL "EST"	275 000	100 000
TEMPS ACCOMPAGNEMENT PROJET	50 000	50 000
<b>TOTAL OUEST + EST (€ HT)</b>	<b>655 000</b>	<b>480000</b>

Pour le fonctionnement du dispositif, la Chambre d'agriculture du Rhône sollicite les EPCI pour poursuivre l'engagement financier sur ce projet à hauteur de 0,80 € par habitant soit 28.074,40€ pour la CCMDL. Cette charge financière peut être prise en charge tout ou partie par les communes. La CCMDL finance à hauteur de son engagement initial soit 15.000 €.

L'augmentation du financement demandé soit 13.074,04 € pourrait être pris en charge par les communes en fonction de leur nombre d'habitants. En effet, les équipements communaux peuvent aussi être lourdement détériorés en cas de grêle ainsi que les biens des habitants. La contribution proposée est de 0,37 €/habitants.

En cas d'accord, une convention devrait intervenir entre la CCMDL et chacune des communes et la CCMDL reverserait la totalité à l'association paragrêle.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-47 : Contribution au titre de la gestion des réseaux unitaires du budget général de la commune de LARAJASSE au budget annexe assainissement collectif de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exercera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence assainissement collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire. En revanche, la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines continuera de relever des communes membres de la CCMDL.

Pour mémoire, l'article L.2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), rappelle que le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines, relevant des communes, correspond « à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ».

En tant que service public administratif, la gestion des eaux pluviales urbaines est à la charge du budget général de l'autorité compétente qui en assure l'exercice quand le service public d'assainissement collectif (service industriel et commercial) est financé par un budget annexe dédié, équilibré en recettes et en dépenses.

L'état des lieux des services d'assainissement collectif, qui relèveront de la CCMDL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, a recensé la présence de réseaux unitaires. Est considéré comme un réseau unitaire, un réseau évacuant dans les mêmes canalisations les eaux usées et les eaux pluviales urbaines. Dès lors qu'ils sont communs à deux services publics distincts, se pose la question du financement de l'exploitation et des investissements sur ces réseaux unitaires.

Ainsi, lors des travaux préparatoires au transfert de la compétence, en commission assainissement, conférence des maires, Bureau, la mise en place d'une contribution annuelle fixée à 150€/kml de réseau unitaire a été évoquée afin que les communes membres de la CCMDL participent, via leur budget général, au financement des dépenses de fonctionnement sur les réseaux unitaires. Les longueurs de réseau unitaire retenues pour le calcul de la contribution annuelle de chaque commune membre de la CCMDL figure en annexe à la présente délibération. Le Conseil communautaire en a délibéré le 24 septembre dernier.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place d'une contribution du budget général de la commune de LARAJASSE vers le budget annexe assainissement collectif de la CCMDL correspondant, au titre des dépenses de fonctionnement sur les réseaux unitaires à hauteur de 150€/kml selon les longueurs de réseau unitaire précisées en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le conseil à en délibérer.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-48 : Attribution d'une subvention à l'association "Rugby des Monts"**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 70 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'Association « Rugby des Monts ». L'association demande à la commune une aide financière de 600 €. Elle justifie sa demande par des investissements importants du fait de sa jeune existence (création en 2017) tels des équipements (maillots, shorts), des frais de déplacements, la collaboration d'un service civique.. Considérant que le RDM propose un sport qui n'existe pas sur la commune, mais aussi qu'elle utilise quelques fois le stade de la Marthaudière pour ses entraînements, il est proposé l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association RDM à titre exceptionnel, pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

• **Questions diverses**

⇒ **Commission Finances**

- Au niveau de la Section de Fonctionnement, nous sommes parfaitement dans le Plan de Marche avec des dépenses de fonctionnement à 72% du budgété et des recettes à 93% largement au-dessus des prévisions

du fait, entre autres, de la perception de 175 K€ de Dotation de Solidarité Rurale versus 60 K€ prévus. D'où un résultat de fonctionnement attendu de plus de 350 000 €.

- Au niveau de la Section d'Investissement, avec à ce jour seulement 311 K€ dépensés soit 29% des dépenses envisagées et par contre 115% des recettes encaissées soit 118 K€ (dont 61 K€ de FCTVA qui représente l'essentiel du total budgété), le résultat d'investissement n'est à ce jour que de -193 K€. Au total nous affichons donc une capacité de financement de plus de 160 K€.

#### ⇒ **Commission Urbanisme**

- Pour rappel, l'enquête publique sur la révision du PLU aura lieu entre le 13 Janvier 2020 et le 14 Février 2020. Un commissaire enquêteur sera présent lors de quatre permanences pour recevoir le public aux dates suivantes :
  - **Lundi 13 Janvier 2020, de 9h00 à 12h00**
  - **Samedi 25 Janvier 2020, de 9h00 à 12h00**
  - **Mercredi 05 Février 2020, de 9h00 à 12h00**
  - **Vendredi 14 février 2020, de 14h00 à 17h00**

#### **Informations diverses**

- La CCMDL a organisé une soirée sur les énergies renouvelables et notamment sur le potentiel éolien du territoire. Un retour est fait en séance du conseil municipal
- Un point est fait sur la dernière réunion du SYDER. ENEDIS a envoyé un courrier à tous les habitants pour leur informer qu'une indemnisation a automatiquement lieu en cas de coupure de courant de plus de cinq heures. Une discussion sur le compteur LINKY a eu lieu. Certains habitants comptent transmettre des courriers recommandés à ENEDIS pour ne pas les installer
- Un point est fait sur la présence de la Commune sur les réseaux sociaux
- Les mini MJ 11/15 ans se produiront à nouveau les 26 et 27 décembre 2019, à l'Aubépin
- Téléthon ; le bal organisé par la commune n'a fait que 33 entrées, c'est un échec
- Séparatif des eaux usées et pluviales dans le bourg de Larajasse qui est relié à la station d'épuration de St Symphorien sur Coise ; une étude va être lancée avec la CCMDL pour évaluer les travaux à réaliser en 2021
- Préparation de colis de Noël pour les personnes âgées ayant droit. Les colis devront être distribués entre Noël et jour de l'an
- Fibre optique ; deux armoires relais seront installées sur la commune (Larajasse et l'Aubépin). Ensuite les réseaux sont tirés sur le génie civil existant. Orange est chargé de déployer la fibre. Les premiers raccordements auront lieu en 2021.
- Le parking de l'Aubépin est en cours de réalisation
- La réfection de la toiture du soleil couchant est terminée et c'est une réussite. Les panneaux photovoltaïques ont également été installés.
- Procédure de recrutement d'un responsable des agents techniques : nous avons reçu 5 candidatures et nous avons rencontré 4 personnes lors d'entretiens
- Plusieurs vols ont été commis sur la commune, chez des particuliers
- Un géomètre a travaillé sur 11 chemins goudronnés non cadastrés pour les mettre en règle. Il en restera encore une trentaine, mais d'une bien plus petite distance.
- Le comité de pilotage qui travaille sur le projet de résidence senior sur la Commune s'est réuni une troisième fois pour avancer sur ce dossier
- Goudronnage des chemins ; deux chemins restent encore à goudronner, sur le programme établi en début d'année
- Veillée de Noël au Pôle d'Animation organisée par le centre socio culturel. Soirée gratuite, ouverte à tous. A partir de 16h00 : ateliers créatifs pour préparer la soirée. A partir de 19h00 : animations musicales et apéritif de Noël suivis d'un repas partagé (chacun apporte un plat salé ou sucré à déguster ensemble). Réservation au 04 78 48 46 14, jusqu'au 20 décembre inclus

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

**Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 23 Janvier 2020, à 20h00, en Mairie**

**Tous les habitants de la Commune sont conviés aux vœux du Maire et de la municipalité qui auront lieu le samedi 04 Janvier 2020, à 10h00 au Pôle d'animation**